



Commune de Chavannes-de-Bogis

MUNICIPALITE

Tél. 022 960 75 00

greffe@chavannes-de-bogis.ch

PREAVIS MUNICIPAL N° 5/23

Demande de crédit de CHF 169'000.– TTC pour la modération du trafic et l'amélioration de la sécurité des piétons sur la route de la Sallivaz.

Responsable du dossier : Michael Müller, Municipal

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A. Préambule

Dans le cadre de sa politique de modération de la circulation dans la traversée du village, la Municipalité a cherché à identifier les possibilités d'amélioration de la situation actuelle tout en respectant les normes et réglementations en vigueur.

Dans un premier temps, c'est un bureau spécialisé en mobilité qui a été mandaté pour analyser et mettre en évidence les éventuels dysfonctionnements relatifs à tous les modes de déplacement afin de pouvoir proposer des améliorations. C'est sur la base de cette étude que ce projet de modération du trafic et d'amélioration de la sécurité des piétons a été réalisé.

A noter que ce projet a été établi en collaboration avec les Services du Canton (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) afin de s'assurer en amont des procédures d'autorisation et de sa compatibilité avec les normes en vigueur.

B. Description des travaux prévus

Les aménagements prévus ont les caractéristiques suivantes :

- Prolongement du trottoir le long de la route de Bogis-Bossey à l'intersection de la route de la Sallivaz afin de d'y réaliser un trottoir traversant. Ce type d'aménagement permet de réduire « l'attractivité » de la route de la Sallivaz.
- Limitation de la largeur dédiée à la circulation à 5.60 mètres ce qui permet d'assurer sans problème le croisement de deux voitures. La largeur restante sera attribuée à l'élargissement du trottoir existant côté parking communal.
- Elargissement du trottoir existant d'une largeur actuelle de 150cm à une nouvelle largeur comprise entre 215 et 260cm.

- Le trottoir sera délimité par une bordure granit avec un profil type « Etat de Vaud » d'une hauteur d'environ 13cm. A noter que ce sont les mêmes bordures que celle de la Route de Bogis-Bossey.
- L'évacuation des eaux de ruissellement sera adaptée en fonction de la position du nouveau trottoir.
- Reprise en adaptation du marquage et de la signalisation.

C. Coûts des travaux

Le montant des travaux indiqué ci-dessous est basé sur des devis et des estimations réalisées par des entreprises spécialisées. A noter que la mise en soumission des travaux de génie civil est en cours selon la procédure du gré-à-gré comparatif.

Le montant estimatif total des travaux s'élève à CHF 169'000.– TTC. Il se décompose de la manière suivante et comprend l'ensemble des prestations techniques et administratives nécessaires :

Travaux de génie civil	CHF	125'000.–
Marquage et signalisation (y compris modification existant)	CHF	4'500.–
Honoraires ingénieurs :		
Plans, suivi d'exécution y compris implantations	CHF	17'500.–
Honoraires géomètre :		
Enquête publique y compris plans	CHF	1'200.–
Cadastration et mise à jour de la couverture du sol (Registre Foncier) après travaux	CHF	2'150.–
Divers et imprévus (environ 5%)	CHF	6'550.–
		<hr/>
Montant brut HT	CHF	156'900.–
TVA 7.7 %	CHF	12'081.30
		<hr/>
TOTAL TTC (arrondi) :	CHF	169'000.–
		<hr/>

D. Procédures d'autorisation

Ces travaux de construction routière sont soumis aux procédures d'autorisation suivantes :

- Examen préalable des Services du Canton (2 à 3 mois)
- Enquête publique (30 jours)
- Délivrance de l'autorisation de construire définitive

A noter que les délais indiqués ci-dessus ne tiennent pas compte d'éventuelles oppositions.

E. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Chavannes-de-Bogis

- Vu le préavis municipal N° 5/23 relatif à la demande de crédit de CHF 169'000.– TTC pour la modération du trafic et l'amélioration de la sécurité des piétons sur la route de la Sallivaz.
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 169'000.– TTC** pour la modération du trafic et l'amélioration de la sécurité des piétons sur la Rte de la Sallivaz ;
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 169'000.–, montant inclus dans le plafond d'endettement ;
3. d'amortir cette somme par le compte « Fonds de réserve constructions futures ».

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 février 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

 Alain BARRAUD Syndic		 Sabrina GALASSO Secrétaire municipale
---	--	--

Annexe : Plan route de la Sallivaz (projet)